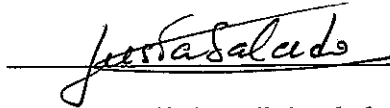


Ressources naturelles
et Faune

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2010-12-20 à 09:00 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 800 915.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Propriétaire	Acier Gendron Ltée
	Requérant	Société de Transport de Montréal

2010-12-20 9:00
Heure : minute

17 800 915

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, ce dix-sept (17^e) jour du mois de decembre
de l'an deux mille dix (2010).

Comparaît :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée par la *Loi sur les sociétés de transport*, L.R.Q., chapitre S-30.01, ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 9740, à Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée aux présentes par M. Yves DEVIN, directeur général et Me Sylvie TREMBLAY, secrétaire générale et directrice exécutive Affaires juridiques, dûment autorisés aux présentes en vertu du Règlement R-009 autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par les règlements R-009-1, R-009-2, R-009-3 et R-009-4.

(ci-après : la « Comparante »)

LAQUELLE DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. Désignation du terrain

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

1.1 Les lots QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (4 122 349), QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE (4 122 350) ET QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE ET UN (4 122 351) du cadastre du Québec, du district judiciaire de Montréal, de la Ville de Montréal, (anciennement connu comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (1 998 625) du même cadastre) avec édifice y construit portant le numéro d'adresse civique 9495, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, province de Québec, H2N 1P6.

(ci-après : « l'immeuble »)

2. Identification du propriétaire et personne visée par l'avis

La Société de transport de Montréal est propriétaire du lot QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (4 122 349) en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 948 052 et ayant son siège social au 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 9740, à Montréal, Québec, H5A 1J6.

Acier Gendron Ltée est propriétaire des lots QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE (4 122 350) ET QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE ET UN (4 122 351) en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 807 574 et ayant son siège social au 2270, rue Garneau, Longueuil, Québec, J4G 1E7.

3. Désignation de la Ville et de l'utilisation autorisée

Le terrain est situé dans la Ville de Montréal et des utilisations commerciale et industrielle sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette ville.

4. Déclaration préalable

La Comparante a déposé auprès du ministère de l'Environnement le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent :

- Résumé de la réhabilitation environnementale, Site commercial et industriel, 9495, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec;
- Formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation.

5. Résumé de l'étude de caractérisation

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation intitulée « Résumé de la réhabilitation environnementale, Site commercial et industriel, 9495, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec Référence M022345-E1 », réalisée par la firme Inspec-Sol inc en mai 2010, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;
- 5.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'immeuble;
- 5.3 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre

ainsi que la proximité d'un cours ou d'un plan d'eau de surface, le cas échéant.


Ce résumé est attesté par monsieur Raymond MOREL en date du 20 mai 2010, dont copie conforme du formulaire d'attestation dûment complétée est annexée.

6. Modalité particulière à l'avis de décontamination

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LA COMPARANTE A SIGNÉ LE PRÉSENT DOCUMENT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, CE 30^e JOUR DU MOIS DE novembre 2010.

Par : 
Yves Devin, directeur général

-et-
Par : 
Sylvie Tremblay, secrétaire générale

ATTESTATION

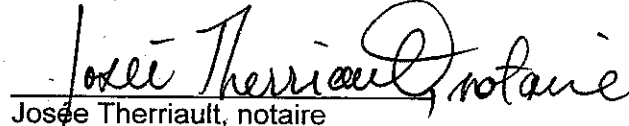
Je, soussigné, Josée Therriault, notaire, atteste que :

- 1- J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la Comparante;
- 2- Le document traduit la volonté exprimée par la Comparante;
- 3- Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Montréal, province de Québec, ce dix-sept (17^e) jour du mois de decembre de l'an deux mille dix (2010).

Nom : Josée Therriault
Qualité : Notaire

Adresse : 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 9740, à Montréal, Québec, H5A 1J6.


Josée Therriault, notaire

Référence no M022345-E1

Montréal, le 20 mai 2010

Monsieur Jocelyn Leblanc
Société de transport de Montréal
800, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 8500
Montréal (Québec)
H5A 1J6

Objet : Résumé de la réhabilitation environnementale
Site commercial et industriel
9495, boulevard St-Laurent
Montréal, Québec

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre résumé de la réhabilitation environnementale du site mentionné en rubrique.

Les services professionnels d'Inspec-Sol inc. (**Inspec-Sol**) ont été retenus par la STM afin d'effectuer la supervision des travaux de réhabilitation environnementale des sols contaminés identifiés sur le site localisé au no civique 9495, boulevard Saint-Laurent à Montréal, Québec. La Société de transport de Montréal (STM) qui est l'actuel propriétaire, compte en changer la vocation pour y construire de nouvelles installations et de nouveaux bâtiments dans le cadre de son projet de modernisation du garage C.T. Legendre.

Le site qui est zoné commercial/industriel, correspond légalement au lot no 1 998 625 du Cadastre officiel de la Province de Québec (ancien lot no 340-11 de la paroisse de St-Laurent du district judiciaire de Montréal de la Ville de Montréal). Les coordonnées du centre approximatif du site sont 73°39'15" de longitude ouest et 45°32'43" de latitude nord. Il possède une forme irrégulière, couvre une superficie approximative de 15,677 m². Les activités d'entreposage de véhicules accidentés (cour de ferraille) qui étaient réalisées, entre 1964 et 2006, sur le site sont des activités désignées à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec* (MDDEP). Le Site est donc assujéti à la section IV.2.1 du chapitre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Préalablement à la réhabilitation, Inspec-Sol a pris connaissance d'un rapport de caractérisation environnementale - phase II (Terrapex, réf. no CM1675.1, juin 2005) et d'un rapport de caractérisation environnementale complémentaire (Quéformat, réf. 50272-GE2, 20 octobre 2006), toutes deux réalisées pour le compte de la STM. Selon les conclusions de ces études, des sols contaminés en C₁₀ à C₅₀ au-delà des valeurs limites de l'annexe II du RPRT, ont été identifiés au droit des sondages nos TE2 et TE7 localisés, respectivement, dans les secteurs centre-ouest et nord-est du site. Puisque des sols contaminés au-delà des critères applicables à un terrain zoné industriel ont été identifiés sur le site, Inspec-Sol a produit un plan de réhabilitation environnementale (réf. no M022345-E1, datée du 13 février 2008) et un addendum au plan de réhabilitation (réf. no M022345-E1, datée du 6 mars 2008) afin de répondre aux exigences de la LQE. Ce plan a été approuvé par le MDDEP (réf. no 7610-06-01-06721-10 / 400474347, 1^{er} avril 2008).

Selon l'article no 1 du RPRT du MDDEP, les valeurs de l'annexe II (critère « C » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique) du MDDEP) sont les limites acceptables dans le cas d'un site qui est zoné commercial / industriel. L'objectif des travaux de réhabilitation environnementale était donc d'excaver tous les sols classés supérieurs au critère générique « C » (annexe II du RPRT), identifiés au droit des sondages nos TE2 et TE7 et d'en disposer hors site et ce, en conformité avec les directives du plan de réhabilitation environnementale (février 2008).

Les travaux de chantier qui ont été effectués du 29 octobre 2008 au 18 novembre 2008 sous la supervision constante d'un inspecteur de chantier d'Inspec-Sol, ont consisté, sommairement en la réalisation de deux (2) excavations à l'aide d'une rétroexcavatrice:

- l'excavation EXC-1, d'une superficie d'environ 25 m² d'environ et d'une profondeur de 0,20 m est située à l'emplacement du sondage no TE7 (juin 2005);
- l'excavation EXC-2, d'une superficie d'environ 25 m² et d'une profondeur de 0,25 m est située à l'emplacement du sondage no TE2 (juin 2005).

Dans le cadre de cette réhabilitation environnementale, au total, 48,66 t.m. de sols contaminés au-delà les valeurs limites du RESC ont été disposés hors site au centre de traitement Énergie Carboneutre Inc., un lieu autorisé par le MDDEP, localisé à Montréal-Est, Québec.

Afin de confirmer que les sols laissés en place suite à l'excavation des sols contaminés respectaient le critère générique « C » du MDDEP, trois (3) échantillons de sols ont été prélevés dans l'excavation no EXC-1 dans les parois nord et ouest (échantillon no EXC-1,PA-N/O-1), sud et est (échantillon no EXC-1,PA-S/E-1) et au fond (échantillon no EXC-1-FOND-1) et trois (3) échantillons ont été prélevés de l'excavation no EXC-2 dans les parois nord et est (EXC-2,PA-N/E-1), sud et ouest (échantillon no EXC-2,PA-S/O-1) et au fond (échantillon no EXC-2-FOND-1).

Les six (6) échantillons composites et un duplicata de terrain, ont été soumis à des analyses chimiques pour le dépistage des C₁₀ à C₅₀, le paramètre qui excédaient le critère applicable lors de l'étude de caractérisation C₁₀ à C₅₀ d'après le rapport no CM1675.1, de juin 2005) et pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces analyses chimiques ont été réalisées par le laboratoire *Maxxam Analytique inc.* (Maxxam) qui est reconnu et accrédité par le MDDEP. Le tableau suivant présente la classification environnementale des sols des échantillons en fonction des résultats des analyses chimiques réalisées et des critères génériques du MDDEP:

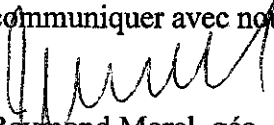
Classification environnementale des sols selon les critères génériques

Forage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres analysés	
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP
EXC-1	PA-N/O-1	0-0.5	<A	<A
EXC-1	PA-S/E-1	0-0.5	<A	<A
EXC-1	FOND-1	0-0.5	A-B	A-B
EXC-2	PA-N/E-1	0-0.5	B-C	B-C
EXC-2	PA-S/O-1	0-0.5	<A	<A
EXC-2	FOND-1	0-0.5	<A	<A

Selon les résultats des analyses chimiques des échantillons provenant des parois et du fond finals des deux (2) excavations réalisées dans le cadre de la présente réhabilitation environnementale, les sols du site sont tous classés inférieurs au critère génériques « C » des paramètres analysés. Ils sont donc considérés acceptables, d'un point de vue environnemental, pour un terrain zoné commercial / industriel.

Tous les travaux ont été réalisés selon le plan de réhabilitation environnementale préparé par *Inspecc-Sol* (février 2008) et approuvé par le MDDEP (1^{er} avril 2008).

Nous espérons que le présent résumé aura être conforme à vos exigences. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.


Raymond Morel, géo., M.B.A.
Associé - Directeur, Environnement

INSPEC-SOL INC.

RM/hs

p.j.

En cinq copies (copie par courriel: jocelyn.leblanc@stm.info) et par poste

FORMULAIRE D'ATTESTATION


RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 9495, boulevard Saint-Laurent à Montréal, Québec	
N ^{os} de lots : 1 998 625 (ancien lot no 340-11 de la paroisse de St-Laurent du district judiciaire de Montréal de la Ville de Montréal).	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 32' 43" nord Longitude : 73° 39' 15" ouest
Nom du cadastre : Cadastre officiel de la Province de Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : M. Jocelyn Leblanc	
Nom de l'entreprise : Société de transport de Montréal (STM)	
Adresse : 8845 boul. Saint-Laurent, 4e étage, Montréal, Québec	Code postal : H2N 1M3
N ^o de téléphone : (514) 280-6442	N ^o de télécopieur : (514) 280-6010
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé de la réhabilitation environnementale. Site commercial et industriel, 9495, boulevard St-Laurent, Montréal, Québec.	
Firme : Inspec-Sol Inc. (référence no M022345-E1)	
Auteur : Raymond Morel	Date : 20 mai 2010

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RAYMOND MOREL

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

156

Numéro d'identification
de l'expert

2010
Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation